

Réf: Dossier N° 082381

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « DOSSO & COULIBALY ACADEMY » en abrégé «
D&C ACADEMY »

Siège social Abidjan, Abobo, ABOBO BIABOU 2 VERS LA PHCIE
BIABOU 2, Lot 193, Ilot 39

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04/02/2022, et enregistrés au CEPICI le 16/02/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DOSSO & COULIBALY ACADEMY » en
abrégé « D&C ACADEMY »

Objet : La formation professionnelle continue, le service

Capital social 1,400,000 F CFA divisé en (140.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 140 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Abobo, ABOBO BIABOU 2 VERS LA PHCIE
BIABOU 2, Lot 193, Ilot 39

Dirigeant(s) : M DOSSO MEDANDJE (COGÉRANT), M COULIBALY MOUSSA (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-01093 du 10/03/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°09567/GTCA/RC/2022 du 10/03/2022

